



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des Examens et Concours**

**Bureau des Concours.**

Affaire suivie par :  
Laurence KASTNER  
Tél. 03 88 23 36 51  
Mél : laurence.kastner@ac-strasbourg.fr

06, Rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg Cedex 09

**AVIS D'OUVERTURE DE CONCOURS INTERMINISTÉRIELS  
RÉGION GRAND EST :  
ALSACE, LORRAINE ET CHAMPAGNE-ARDENNE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE  
(EXTERNE ET INTERNE)  
SESSION 2021**

L'organisation de ces concours interministériels de la REGION GRAND EST est portée par le Ministère de l'Education Nationale, et plus particulièrement par le Rectorat de l'académie de Strasbourg.

**LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES SUR INTERNET (<http://www.education.gouv.fr/siac3>) DU MARDI 16 FÉVRIER 2021 A PARTIR DE 12 HEURES AU MARDI 16 MARS 2021 A 17 HEURES.**

**Les POSTES offerts au CONCOURS EXTERNE concernent les Ministères suivants :**

- Agriculture
- Education Nationale
- Justice

**Les POSTES offerts au CONCOURS INTERNE concernent le Ministère suivant :**

- Education Nationale
- Justice

**NOTA BENE :** Seuls les postes à pourvoir dans l'Education Nationale seront localisés exclusivement en ALSACE. Les postes du Ministère de la Justice et du Ministère de l'Agriculture seront localisés sur l'ensemble du territoire de la REGION GRAND EST, c'est-à-dire en ALSACE, en LORRAINE et en CHAMPAGNE-ARDENNE.

**DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ : LE 14 AVRIL 2021**  
**Tous les centres d'écrit seront localisés dans l'académie de STRASBOURG.**  
**DATE DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION : JUIN 2021**

**NOMBRE DE POSTES : SERA COMMUNIQUÉ ULTÉRIEUREMENT**  
**Attention, le candidat ne peut se présenter qu'à un seul concours (externe ou interne) car les épreuves écrites se déroulent le même jour.**

## **MODALITES D'INSCRIPTION :**

L'INSCRIPTION DOIT SE FAIRE EXCLUSIVEMENT VIA LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE SUIVANT : : <http://WWW.education.gouv.fr/siac3>  
LES REGISTRES D'INSCRIPTION SONT OUVERTS DU MARDI 16 FEVRIER 2021 A PARTIR DE 12 HEURES AU MARDI 16 MARS 2021 A 17 HEURES

---

Attention, avant de procéder à votre inscription, vous devez impérativement créer votre **compte utilisateur** (En aucun cas, le compte utilisateur ne vaut inscription). A l'issue de l'activation de ce **compte utilisateur**, vous pourrez alors vous inscrire.

---

L'ATTENTION DES CANDIDATS est attirée sur le fait que l'inscription à un concours ou à un examen professionnel est un ACTE PERSONNEL. En conséquence, il appartiendra à CHAQUE CANDIDAT d'effectuer cette démarche.

## **CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION :**

- les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires (nationalité française, casier judiciaire vierge, droits civiques, position régulière au regard du service national, aptitude physique) et les conditions précisant la position d'activité fixée par l'article 19 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984.

- les candidats ressortissants d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen remplissant les conditions de l'article 5 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, conformément au décret n°2002-1294 du 24 octobre 2002.

***A ces conditions générales s'ajoutent les conditions suivantes,***

### **Concours externe**

- ouvert à l'ensemble des candidats sans condition de diplôme.

### **Concours interne**

- être fonctionnaires ou agents non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ;

- compter **au moins une année de services publics effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

- être en activité, en position de détachement, en congé parental ou accomplie le service national au moment des épreuves.

### **ATTENTION :**

***Seuls les CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES devront téléverser, POUR LE 29 MAI 2021 AU PLUS TARD, dans l'espace candidat prévu à cet effet sur l'application CYCLADES les pièces justificatives (la date de téléversement faisant foi).***